



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Date de convocation : 8 avril 2026

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-six, le Lundi 27 avril à 10 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur de REDON, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. de REDON, Président, Mme GIRAUDET, Mme LE NAON, M. LUCAS
M. DESCHAMPS, M. BAUCHE, Mme VANDELLE, Mme MOREAU, membres

EXCUSES :

- *Mme AMARD, Membre, qui donne pouvoir à Mme LE NAON*
- *M. FOURMOND, Membre*
- *M. HARNNOIS, Membre*

SECRETAIRE : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10 h 30

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIOUE (CFU) – EXERCICE 2025 – 2026/2-3

Madame GIRAUDET, Adjointe au Maire, rapporteur, expose au Conseil d'Administration :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice et se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant la note de présentation ci-après,

Monsieur de Redon, Président du CCAS, ayant quitté la salle.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Article 2 : D'arrêter les résultats comme suit :

- * Résultat de fonctionnement : + 66 947,78 €
- * Résultat d'investissement : + 103 032,15 €
- * Résultat global : + 169 979,93 €

Article 3 : D'autoriser le Président du CCAS à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Delibéré par le Conseil d'administration à Romorantin-Lanthenay le 27 avril 2026:

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

Votes : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité


Le caractère exécutoire de cet acte, transmis


Au représentant de l'Etat, le **29 avril 2026**

Publié ou notifié le **29 avril 2026**

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Pour copie conforme

Le Président,

M. de REDON

La Secrétaire

S. MEUNIER

Date de la mise en ligne sur le site internet : **29 avril 2026**

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - Exercice 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale présente le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'établissement pour l'exercice considéré. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à la réglementation en vigueur.

Dans un contexte de renouvellement des membres du Conseil d'Administration et de changement de Présidence, il est précisé que ce document porte exclusivement sur la gestion de l'exercice 2025, antérieure à la présente mandature.

Résultats de l'exercice

- Résultat de fonctionnement : + 66 947,78 €
- Résultat d'investissement : + 103 032,15 €
- Résultat global de clôture : + 169 979,93 €

Ces résultats traduisent une situation excédentaire en fin d'exercice.

Analyse des principales évolutions

- **Fonctionnement :**

- * Recettes réalisées : 1 307 388,15 €
- * Dépenses réalisées : 1 396 552,37 €

L'exercice fait apparaître un déficit de fonctionnement de - 89 164,22 €.

Ce déficit est compensé par les excédents antérieurs reportés, permettant de maintenir un résultat cumulé positif.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la subvention communale, garantissant la stabilité et la continuité des actions sociales du CCAS.

Les produits des services correspondent notamment à la participation des usagers (portage de repas), dans le respect de l'accessibilité financière.

Les dotations et participations complètent les ressources, tandis que les autres recettes demeurent marginales.

- **Investissement :**

- * Recettes réalisées : 23 179,20 €
- * Dépenses réalisées : 11 676,50 €

L'exercice dégage un excédent d'investissement de + 11 502,70 €, contribuant à renforcer la capacité d'investissement du CCAS.

